



AUDITION D'ARBITRAGE PAR CORRESPONDANCE


Si vous recevez une contravention pour stationnement illégal ou de contrôle-photo et que vous désirez la contester, vous pouvez visiter le Service d'arbitrage (Adjudication Services) et demander une audition sans rendez-vous. Cependant, il se peut qu'il ne soit pas possible ou commode pour vous de venir au Service d'arbitrage. Vous pouvez contester votre infraction par correspondance ou en ligne sur le site dmv.dc.gov.

Lisez attentivement les instructions ci-dessous et complétez le formulaire au verso.

- Vous devez répondre par écrit ou en ligne dans les 30 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la contravention (date du cachet postal pour les contraventions de contrôle-photo) pour éviter que l'amende soit doublée. Vous devez répondre dans les 60 jours calendaires à partir de la date de délivrance de la contravention (date du cachet postal pour les contraventions de contrôle-photo), sinon vous perdez le droit de contester la contravention. (Le DMV doit **recevoir** votre réponse dans ces délais.)
- Envoyez l'original de la contravention accompagné de votre explication écrite.
- Si vous niez l'infraction, vous devez inclure des informations factuelles ou des preuves (immatriculation du véhicule, photos, etc...) soutenant votre position. Votre déclaration par écrit remplace l'audition en personne.
- Votre défense en matière d'une infraction de stationnement doit tomber dans une des catégories suivantes :
 1. Vous n'étiez pas le propriétaire immatriculé ou le locataire du véhicule au moment de l'émission de la contravention ;
 2. Au moment de l'émission de la contravention, le véhicule ou ses plaques d'immatriculation ont été volées ;
 3. Les panneaux indicateurs pertinents manquaient ou étaient cachés ;
 4. Le compteur pertinent était cassé ou ne fonctionnait pas sans que vous en soyez responsable ;
 5. Les faits indiqués dans la contravention ne soutiennent pas l'accusation ;
 6. Le véhicule était soudainement en panne mécanique à condition que le véhicule était déplacé dès que possible ; ou
 7. Le conducteur avait soudainement besoin d'assistance médicale.

L'arbitrage par correspondance et en ligne est considéré comme une audition. Vous serez informé(e) de la décision par écrit à votre adresse contenue au dossier. Si la contravention est confirmée par l'auditeur et que vous souhaitez demander une reconsidération de cette décision, vous devez le faire dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la date de l'audition. (Le DMV doit **avoir reçu** votre demande au plus tard le 30^{ième} jour.) Vous devez soumettre votre demande de reconsidération par correspondance à : Adjudication Services, Attention : Reconsideration, PO Box 37135, Washington DC 20013 ou en ligne à : dmv.dc.gov.

Veillez envoyer toute demande d'arbitrage par correspondance à :
Adjudication Services
PO Box 37135
Washington, DC 20013
À l'attention de: Mail Adjudication

Nom (en caractères d'imprimerie)	Adresse	Date
Signature 		

Toute personne qui utilise un nom ou adresse fictif et/ou sciemment fait une fausse déclaration sur cette demande se trouve en violation de la loi du District et est sujet à une amende maximum de 1.000\$ ou 180 jours d'emprisonnement ou aux deux peines. (DC Official Code §22-2405).

